



Accident de travail, interim, étudiant

Par **SIER**, le **22/07/2010** à **13:45**

Bonjour,

Je viens ici solliciter votre aide car je ne sais plus du tout comment faire pour enfin avoir droit de toucher ce qui me semble être dû.

Il y a maintenant 4 mois, je venais de commencer à travailler en agence d'interim et j'ai été victime d'un accident au bout de seulement 4 jours de travail pour cette agence.

Etant à la base étudiant, j'ai souscrit une assurance étudiante à la LMDE, cependant celle-ci me décharge de mon AT puisque apparemment il y aurait une option à prendre pour être assuré pour un job tout en étant étudiant, chose que j'ignorais totalement. Donc on m'a gentiment renvoyé vers la caisse d'assurance maladie et cela s'avère être un parcours du combattant, courrier recommandé sur recommandé, il manque toujours un papier, il y a toujours quelque chose qui ne va pas. Pour enfin en arriver au fait qu'ils me demandent une attestation de salaire du mois précédent pour enfin me verser mes indemnités. Le problème est là, je ne travaillais pas le mois précédent dans cette agence interim, ni d'en aucune autre d'ailleurs, mon agence ne peut donc pas me délivrer cette attestation.

Cet accident a eu lieu à cause d'un problème de sécurité, je n'ai pas cherché à blâmer qui que ce soit, malgré les séquelles physiques, morales et les répercussions sur ma scolarité. Ayant été à l'hôpital pendant une semaine je n'ai pu me rendre à mes concours d'entrée en école. Etant un grand passionné de rugby, je dois faire un deuil du sport que je pratique à la fois en tant que joueur et entraîneur depuis 6 ans.

Tout ça pour dire que sans ma famille, je serais aujourd'hui à la rue sans un sou et il ne faut pas compter sur l'administration française pour bouger ne serait-ce que le petit doigt.

Merci.